RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DU BUDGET

CELLULE D'EXÉCUTION DES PROJETS DU PROGRAMME SIMANDOU 2040 (CEPS)

PROJET DE CRÉATION ET D'OPÉRATIONNALISATION DE LA BANQUE D'INVESTISSEMENT POUR L'ENTREPRENEURIAT JEUNE

TERMES DE REFERENCE
RECRUTEMENT D'UN (E) CHEF (FE) DE PROJET

Référence TDR/CEP-PS2040/MEFB/CP-10-3/2026

1. Contexte et justification

Dans le cadre du Programme Simandou 2040, le Gouvernement guinéen renforce les mécanismes de financement du développement. La création de la Banque d'Investissement pour l'Entrepreneuriat Jeune, vise à faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs au financement.

La Banque d'Investissement pour l'Entrepreneuriat Jeune a vocation à améliorer l'accès au financement des jeunes entrepreneurs, des entreprises créées ou dirigées par des jeunes et des initiatives entrepreneuriales à fort potentiel de croissance et d'emploi. Son positionnement doit tenir compte des besoins de cette clientèle et des complémentarités avec les dispositifs de financement et d'accompagnement existants.

La création de cette institution nécessite une démarche structurée couvrant l'analyse des besoins, l'étude de faisabilité, le modèle économique, la structuration juridique et capitalistique, la mobilisation des partenaires, la préparation du dossier d'agrément et l'organisation du démarrage. Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget, souhaite recruter un Chef de projet chargé de préparer, de structurer, de coordonner et de suivre l'ensemble des activités nécessaires à sa création et à son opérationnalisation.

2. Mission du Chef de projet

Sous l'autorité directe du Coordonnateur de la CEP-PS2040, le Chef de projet assure le pilotage opérationnel. Il intervient en liaison fonctionnelle avec le Directeur du pilier compétent de l'Unité d'Exécution du Programme Simandou 2040 et en étroite collaboration avec la structure porteuse et les services techniques concernés du MEFB, selon les circuits institutionnels applicables.

Il coordonne les études, consultations et diligences techniques, institutionnelles, financières, juridiques, réglementaires et organisationnelles avec les consultants et spécialistes concernés. Il travaille avec la BCRG, les structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat, les organisations du secteur privé, les institutions financières et les partenaires techniques et financiers, selon les circuits autorisés.

Il prépare les dossiers et recommandations, sans se substituer aux autorités d'approbation, aux organes de gouvernance de la future Banque ou aux spécialistes fiduciaires. Il ne dispose d'aucun pouvoir d'engagement financier ou de signature hors délégation formelle. La délivrance d'un agrément et les arbitrages de capitalisation relèvent des autorités compétentes.

2.1 Livrables attendus

Les échéances courent à compter de la prise de fonction. Les livrables relevant des études et de la structuration sont produits selon le calendrier du projet ; le dossier d'agrément suit le calendrier réglementaire. Le titulaire coordonne les productions spécialisées avec les intervenants concernés.

Les études et documents de structuration doivent présenter les hypothèses, les sources, les options examinées, les risques, les recommandations et les décisions attendues.

3. Qualifications académiques et expériences requises

- Diplôme de niveau Bac + 5 au minimum en banque et finance, économie, gestion, ingénierie financière, finance d'entreprise, droit bancaire ou des affaires, gestion de projets ou tout autre domaine pertinent.
- Au moins sept (7) années d'expérience professionnelle, dont cinq (5) années pertinentes en structuration financière, développement bancaire, financement des PME et de l'entrepreneuriat, création ou transformation d'institutions financières, mobilisation de capitaux ou gestion de projets financiers complexes.
- Participation substantielle et démontrée à au moins deux (2) missions comparables portant sur la création ou la restructuration d'un établissement financier, la conception d'un mécanisme de financement, le financement des PME ou des jeunes entrepreneurs, la préparation d'un processus d'agrément ou une réforme du secteur financier, avec précision du rôle exercé et des résultats obtenus.
- Expérience démontrée de coordination d'équipes pluridisciplinaires et de relations avec des acteurs institutionnels.

Le candidat doit maîtriser la gestion et la planification de projets, l'analyse économique et financière, la modélisation financière, l'élaboration de plans d'affaires, le financement des PME et de l'entrepreneuriat, la structuration institutionnelle et capitalistique, la gestion des risques et le suivi-évaluation. Il doit connaître les démarches d'agrément bancaire et savoir coordonner les expertises juridiques, financières et techniques nécessaires.

Une formation complémentaire en financement des PME, entrepreneuriat, capital-investissement, gestion des risques ou réglementation bancaire constitue un atout. Une expérience des projets publics ou appuyés par des partenaires au développement, la connaissance du contexte guinéen et des procédures de passation des marchés sont également des atouts. La maîtrise du français écrit et oral est requise ; l'anglais professionnel est un atout. Le candidat maîtrise les outils bureautiques, de modélisation financière et de planification.

Les qualités attendues sont le leadership, la rigueur, le sens de l'organisation, l'analyse et la synthèse, la coordination multi-acteurs, la négociation, l'autonomie et l'orientation vers les résultats. Le candidat fait preuve d'intégrité, de discrétion professionnelle, de capacité à travailler sous pression et d'excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles.

4. Évaluation annuelle et critères de performance

Les livrables sont transmis au Coordonnateur avec les pièces justificatives et, selon leur nature.

Le titulaire fait l'objet d'une revue à l'issue de la période probatoire, d'un suivi trimestriel et d'une évaluation annuelle par le Coordonnateur, avec contribution technique de la structure porteuse. Les cibles sont fixées dans le PTBA approuvé.

- Planification et délais : part des jalons atteints à l'échéance ; écarts documentés et mesures correctives engagées.
- Qualité des productions : complétude, fiabilité des hypothèses et traitement des observations de validation.
- Structuration, produits et partenariats : avancement du modèle institutionnel et financier, définition de l'offre, préparation du tour de table et suivi documenté des engagements ; actualisation des prévisions budgétaires et contractuelles.
- Préparation réglementaire : complétude du dossier et délai de traitement des observations relevant du titulaire.

- Risques et décisions : actualisation de la matrice ; suivi des actions critiques et des décisions échues.
- Rapportage et coordination : ponctualité des rapports, traçabilité des informations et qualité des échanges.
- Préparation au démarrage : avancement des prérequis validés et justification des conditions restant à remplir.

L'évaluation distingue les résultats relevant directement du titulaire des délais liés aux décisions institutionnelles, à la mobilisation du capital ou à l'instruction réglementaire. Elle apprécie la qualité de ses diligences, alertes et propositions.

5. Lieu de travail

Le poste est basé à Conakry, en République de Guinée, avec des déplacements éventuels en fonction des besoins du projet.

6. Durée du mandat

Le contrat est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois. Une période probatoire de trois (3) mois pourra être appliquée selon les dispositions contractuelles. Le contrat est renouvelable en fonction des performances du titulaire, de l'état d'avancement du projet, des besoins de la CEP-PS2040 et de la disponibilité des ressources, dans la limite de la durée du projet.

7. Méthode de sélection et disponibilité

Le recrutement s'effectue par appel à candidatures ouvert. La sélection comprend la vérification des conditions minimales, l'évaluation comparative des dossiers, un entretien technique et la vérification des références professionnelles. Les critères annoncés sont appliqués de manière uniforme à tous les candidats, dans le respect de la transparence, de l'égalité de traitement et de la prévention des conflits d'intérêts.

L'évaluation des dossiers est effectuée sur la base des critères et pondérations ci-dessous. Les conditions minimales de qualification sont vérifiées avant la notation. Chaque appréciation doit être fondée sur les justificatifs fournis et consignée dans le rapport d'évaluation.

Critère	Points
Formation académique	20
Expérience professionnelle générale	15
Expérience spécifique pertinente et projets comparables	30
Expérience de pilotage de projets et de coordination d'équipes	15
Note de compréhension et approche méthodologique	10
Connaissance du contexte national	5
Capacités rédactionnelles, linguistiques et informatiques	5
Total	**100**

Les candidats satisfaisant aux conditions minimales et obtenant au moins 70/100 à l'évaluation des dossiers peuvent être convoqués à un entretien technique. La note finale comprend 60 % de la note du dossier et 40 % de la note de l'entretien, chaque note étant établie sur 100.

L'entretien apprécie la capacité à séquencer l'opérationnalisation, analyser les risques, examiner un modèle financier et résoudre une situation de coordination. Le classement et les vérifications sont documentés avant la décision de sélection.

La prise de fonction intervient à la date convenue dans le contrat.

8. Conditions d'emploi

Le poste est exercé à temps plein. Les conditions d'emploi sont définies par le contrat conclu avec l'Administration en charge du projet, notamment la rémunération, les modalités de paiement, les moyens de travail, les déplacements et les conditions de cessation de la mission. Pour les agents publics, les documents administratifs requis par la réglementation applicable sont exigés.

Le titulaire respecte la confidentialité des informations et documents obtenus dans l'exercice de ses fonctions, y compris après la fin de la mission. Il déclare sans délai toute situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts et se conforme aux mesures décidées par l'autorité compétente. Les productions et archives de la mission sont remises à la CEP-PS2040 selon les dispositions contractuelles.

9. Dossier à fournir

- Une lettre de motivation adressée à Madame la Ministre de l'Économie, des Finances et du Budget.
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé.
- Les copies des diplômes et attestations de formation pertinentes.
- Les attestations de travail ou autres justificatifs des expériences déclarées, précisant notamment les fonctions et périodes.
- Une présentation synthétique des deux missions comparables requises, avec rôle exercé, période, résultats et références vérifiables.
- Les coordonnées de trois références professionnelles.
- Une copie de la pièce d'identité ou du passeport.
- Une note de compréhension de la mission et d'approche méthodologique de quatre (4) pages maximums.
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois.
- Pour les agents publics, les documents administratifs requis par le régime applicable.

L'Administration vérifie l'authenticité des pièces, les expériences et les références avant la contractualisation.